

J.A. Lausanne

Domaine 131 public

Journal d'information et journal d'opinion

La concentration de la presse qui voit triompher les journaux capables de couvrir toute l'actualité, du chien localement écrasé jusqu'aux foules internationalement secouées, capables de créer de véritables équipes rédactionnelles dépêchant sur la Pétause ou le Mississippi photographes et reporters, cette concentration qui amène le déclin parallèle des feuilles locales et des journaux politiques, crée une situation de quasi-monopole dont on n'a pas fini de discuter les effets.

La situation est variable, selon les cantons. Ceux qui ont l'occasion de lire le « Nouvelliste du Rhône » peuvent s'interroger sur l'équilibre de la démocratie valaisanne. On dit de même que la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »...

Dans les cantons de Vaud et de Genève, les journaux dominants ne tombent pas sous le même reproche sommaire. L'importance des équipes rédactionnelles fait qu'on rencontre des tempéraments divers qui se manifestent au gré des rubriques, avec cette réserve importante que le non-conformisme est mieux toléré en chronique TV qu'en politique locale.

A relever aussi la volonté de ces journaux de s'ouvrir à divers points de vue. Ainsi le soussigné a pu disposer d'une chronique dans la FAL (que le travail d'adaptation à des exercices nouveaux n'a interrompu, il l'espère, que provisoirement) où il s'est toujours exprimé au gré de ses idées ou de sa plume, avec une totale liberté.

Mais ces journaux, s'ils se disent indépendants, ne prétendent pas à la neutralité en toutes circonstances. Ils s'intitulent journaux d'information et d'opinion. Et ils tiennent beaucoup à avoir une opinion.

Il est naturel, en effet, que sur des sujets primordiaux (et il n'y a pas que des sujets politiques qui méritent une prise de position) ils affichent une couleur. Un éditorial donne alors le point de vue du journal.

Mais cet exercice exige des précautions particulières.

La dernière modification constitutionnelle vaudoise permet d'examiner concrètement ces conditions.

Le directeur du journal, M. Marcel Pasche, a expliqué comment il avait été décidé d'engager les citoyens et citoyennes à voter oui. Les rédacteurs se sont réunis, a-t-il dit, ont délibéré; et de la discussion s'est dégagée une opinion, en faveur du oui. Dès lors, elle a été rendue publique.

Mais ces renseignements restent sommaires.

On ne nous a pas dit quels sont les rédacteurs habilités à voter; est-ce aussi les spécialistes du sport ? ces dames de la page de la femme ?

Ceux qui, à la rédaction, ont un droit de vote, disposent de fait, d'un pouvoir important, égal ou supérieur à celui d'un membre du comité directeur d'un parti, lorsque est décidée une prise de position sur un objet soumis au peuple. Dès lors l'anonymat est gênant; car on souhaiterait que la transparence soit poussée plus loin, même dans les maisons qui sont, architecturalement, de verre. Qui sont ceux qui décident ? Selon quelles règles ?

D'autre part, l'opinion d'un journal en situation dominante devrait être soigneusement distincte de toute propagande amenée au moment décisif.

Dans le cas qui nous occupe, c'est à trois reprises, par un éditorial du rédacteur politique, par un éditorial du journal même, par une explication de vote du directeur que la position a été affirmée. A ce rythme, à l'instant crucial d'une campagne très indécise — le résultat l'a montré — l'« opinion » répétée trois fois devient opiniâtre, c'est-à-dire de nature à influencer excessivement le débat démocratique.

Que l'équipe rédactionnelle d'un grand journal prenne position est une bonne chose. Il y a assez d'anonymat, d'indifférence diffuse, d'abstentionnisme pour que soient appréciés des jugements. Mais la procédure n'en est pas claire; et les précautions qui font que l'opinion ne pèse pas du poids de la propagande ne sont pas réunies. Or elles sont nécessaires lorsqu'un grand moyen d'information est en situation de force ou de monopole.

Il serait intéressant que cette discussion soit reprise et prolongée publiquement. A.G.

Après la votation sur le statut, quelles étiquettes ?

La preuve a été donnée qu'une campagne sur un sujet aussi délicat pouvait se dérouler sans que la passion l'égaré.

Certes des motivations, proches de l'intolérance, ont été sous-jacentes de part et d'autre, il y a eu des non qui étaient purement anticatholiques, il y a eu des oui qui rejetaient ces sectaires, ces libristes, ces athées, ces juifs qui sont l'ivraie du vrai peuple vaudois. Mais enfin, ce fut sans excès !

La victoire du oui a été un peu amère. Ces Eglises qui se vantaient de leur 95 % d'enterrements religieux, mais qui ne retrouvaient qu'un 25 % de votants, dont près de la moitié d'opposants, découvriraient que les vivants sont moins dociles que les morts.

Mais, une fois le vote proclamé, l'Eglise réformée a pris conscience du fait qu'elle avait perdu définitivement sa vieille vocation multitudiniste. Désormais, il va falloir faire des décomptes. Qui est à vous, qui est à moi ? Ces décomptes seront aussi des comptes d'apothicaires. Le partage de la manne en dépendra. Puisque décomptes on a voulu, il sera nécessaire qu'ils soient précis. La prochaine action des opposants sera celle du recensement.

Il sera inadmissible en effet que, désormais, des adhérents à d'autres Eglises que celles qui sont subsidiées soient recensés comme adhérents des dites pour leur profit. Un non-croyant, baptisé protestant, n'a plus à entrer dans le décompte de l'Eglise réformée, pas plus qu'un darbiste.

Les étiquettes, jusqu'ici, exprimaient une naissance, une éducation religieuse, une appartenance reçue. Elles ne conviennent plus au moment des dénombrements.

Dès lors, l'action première et nouvelle sera d'exiger que le recensement traduise la carte des croyances actuelles et non celle des croyances héritées.

Le recensement fédéral et l'arrêté d'application sur le statut seront l'occasion, toute proche, en 1970, encore de cette clarification. On souhaite que les éléments jeunes des Eglises dominantes un peu écœurés et déçus du conformisme des partisans du oui (quelques-uns ont eu la curiosité de lire l'exposé des motifs du Conseil d'Etat) acceptent, le peuple ayant tranché, de dissiper les complaisantes équivoques.

Qui va-t-on recenser ?

C'est une question pour la Noël.

Bi-mensuel romand
N° 131 21 mai 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : Henri Galland
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Jean-Daniel Delley
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le prochain numéro sortira de presse le 4 juin 1970

Nouvelle visite à l'industrie pharmaceutique. Derrière les portes closes, quelle anguille sous Roche ?

Les avatars publicitaires; un tranquillisant devient: un inducteur du sommeil, un relaxant de la musculature, un sédatif pour le jour.

1969 a été une bonne année pour l'industrie, il suffit pour s'en convaincre de lire les bilans publiés dans la presse. L'industrie chimique ne fait pas exception: le chiffre d'affaires des grandes entreprises bâloises s'est élevé en moyenne de 15 % par rapport à 1968, le total pour les quatre Grands en 1969 étant estimé à environ 15 milliards de francs, dont 8 pour les produits pharmaceutiques.

La branche pharmaceutique de l'industrie chimique a été souvent attaquée depuis quelques années, notamment à la suite de la publication vers 1962 du rapport sur les médicaments de la commission anticartels du sénat américain. Utilisant à fond les pouvoirs d'investigation que lui donnait la Constitution, et bénéficiant dans une certaine mesure de l'émotion soulevée dans le grand public par la tragédie de la thalidomide, la commission avait, dans son enquête, mis le doigt sur: les substantielles marges bénéficiaires, les énormes dépenses publicitaires investies par l'industrie pour la persuasion du corps médical, la commercialisation abusive par la multiplication des marques de fabrique et par les remèdes contenant une association, souvent injustifiée, de plusieurs substances actives déjà commercialisées indépendamment. Nous nous en étions fait l'écho il y a cinq ans (D.P. 24).

I. En cinq ans, combien de nouveaux remèdes chez Roche ?

Il nous a paru intéressant de reprendre le dossier. Nous avons choisi de concentrer cette étude sur Roche pour plusieurs raisons. C'est la deuxième plus grande entreprise du pays (après Nestlé), le plus grand producteur pharmaceutique: son chiffre d'affaires dépasse vraisemblablement 5 milliards de francs par an. C'est une entreprise florissante: sa valeur boursière a passé de 0,3 milliards en 1950, à 2,3 milliards en 1960 et dépasse maintenant largement les 10 milliards de francs. Enfin, contrairement à Ciba, Geigy et Sandoz, dont la production est plus diversifiée, Roche produit surtout des médicaments, une soixantaine de préparations au total.

Cette prospérité, sur quoi est-elle basée? Quels nouveaux médicaments, nous sommes-nous demandé, Roche a-t-elle introduits au cours des cinq dernières années?

Au cours de la période considérée, soit 1965-1969, Roche a commercialisé sept nouvelles préparations: une préparation vitaminée, quatre tranquillisants, un remède contre les infections et un médicament utilisé dans le traitement de certaines tumeurs. Voyons-les de près!

Vitamines

Les préparations vitaminées peuvent être acquises sans ordonnance médicale. La réclame vantant les vertus de ces remèdes s'étale dans les vitrines des pharmaciens et droguistes, ce qui assure à ces préparations un large marché. A tel point que la question de savoir si une substance comme la vitamine C (qu'on ajoute au lait, aux jus de fruits, etc.) doit encore être considérée comme un médicament peut se poser; cette question est loin d'être académique: si c'est un médicament, le monopole de vente des pharmaciens (et droguistes) joue; si ce n'est pas un médicament, mais, disons, un adjuvant alimentaire, c'est une autre affaire. Les supermarchés Denner ont récemment tenté de vendre de la vitamine C, à un prix très inférieur à celui qui est pratiqué dans les pharmacies. Les pharmaciens ont donné de la voix, et Denner a dû interrompre ses ventes.

La nouvelle préparation polyvitaminée que Roche vient de commercialiser s'ajoutera à de nombreuses autres, certaines produites par Roche, d'autres par des firmes concurrentes. S'agit-il d'une contribution originale à la thérapeutique? En aucun cas. D'une affaire en perspective? Certes. Roche a-t-elle dû investir des frais de recherche considérables pour que naisse la nouvelle association? Non, puisque les diverses vitamines entrant dans la composition du nouveau produit sont connues depuis vingt-cinq

ans, et que les frais de recherche sont donc depuis longtemps amortis. Un produit qui sera certainement un best-seller, comme pourrait devenir best-seller un nouveau cosmétique ou une nouvelle boisson gazeuse.

Tranquillisants

La prospérité de Roche repose, avec les vitamines, sur une série de médicaments de la tension nerveuse, de l'anxiété et des états dépressifs, produits qui ont également, le monde étant ce qu'il est, un marché énorme. De nouvelles préparations de ce type sont continuellement mises dans le commerce, reléguant peu à peu au second plan des calmants plus anciens. Roche est depuis fort longtemps dans la course, puisque le Saridon, introduit en 1933, se vend encore très bien, malgré le fait que c'est une association, efficace certes, mais réputée dangereuse pour la santé. Roche le sait, qui a renoncé à faire de la réclame pour ce produit en Suisse, mais continue d'en publier cependant hors de nos frontières.

Roche a su se tailler la part du lion dans le marché des tranquillisants, en sortant, il y a dix ans, les benzodiazépines, qui pourraient bien être les médicaments réalisant le plus grand chiffre d'affaires au monde. Dans les cinq années qui font l'objet de notre étude, Roche a commercialisé quatre nouvelles préparations de la même famille: deux d'entre elles contiennent du chlordiazépoxide (c'est l'ancêtre de la famille) associé à d'autres substances, les deux autres sont des substances nouvelles, résultant de modifications chimiques des premières substances actives commercialisées.

Médicaments majeurs

L'an passé, Roche a commercialisé un agent inédit anti-infectieux. La nouvelle préparation contient une association de deux substances actives (c'est un cas où une telle association est parfaitement justifiée sur le plan scientifique), l'une étant un sulfamidé déjà commercialisé par Roche en 1962 — et qui ne s'est pas particulièrement bien vendu — l'autre une substance nouvelle, développée et produite par une maison pharmaceutique anglaise, chez qui Roche l'acquiert, sur la base d'un gentlemen's agreement, en échange de son sulfamidé. Résultat: Roche d'un côté, Burroughs Wellcome de l'autre ont simultanément mis dans le commerce, chacun sous une marque de fabrique qui lui est propre, deux préparations qui sont en fait identiques, y compris quant au prix! Enfin, Roche a commercialisé, en 1965, un remède utilisé dans le traitement de certaines tumeurs malignes. Comme ses indications sont relativement rares, et qu'en raison de ses effets secondaires¹, inévitables dans ce cas, ce médicament ne peut être administré que sous la surveillance attentive d'un spécialiste, le plus souvent dans l'enceinte d'un hôpital, il n'a qu'un marché fort restreint.

Si nous avions inclus 1964 dans notre étude, nous aurions constaté que Roche a, cette année-là, mis dans le commerce deux autres médicaments de ce type (thérapeutiquement intéressants, mais de faible rentabilité économique), mais aussi une préparation vitaminée. 1963: deux dérivés des benzodiazépines. Au début des années soixante, Roche a commercialisé divers médicaments majeurs de la dépression nerveuse, mais, en raison d'effets secondaires non prévus, plusieurs d'entre eux ont été retirés du commerce par Roche. Enfin, pour 1970, Roche a déjà annoncé la sortie d'un autre remède important.

II. Commentaires et critiques

Une première conclusion paraît s'imposer. Roche tire une grande partie de ses profits de la commercialisation de médicaments plutôt mineurs — en particulier les vitamines — alors que des contributions plus importantes à la thérapeutique peuvent parfois s'accompagner d'un faible rendement com-

¹ On appelle effets secondaires les actions, indésirables en soi, souvent inévitables, que possède un remède en plus de son action principale utilisée à fin thérapeutique.

mercial. Il est donc vraisemblable que ce sont les bénéfices encaissés par la vente de préparations de moindre importance qui permettent, en fin de compte, la mise au point de remèdes majeurs. C'est que le marché d'un médicament majeur est beaucoup moins élastique que celui d'un remède mineur, ne serait-ce que parce que l'incidence d'une maladie dans la population est une donnée de fait qui ne peut pas être manipulée, tandis que le besoin de consommer des vitamines peut être créé au même titre que celui de fumer ou de boire de l'alcool.

Des malades imaginaires...

Selon une image qui a cours auprès du corps médical, voire du grand public, les chercheurs chez Roche seraient en train de se pencher sur leurs alambics dans l'espoir de découvrir des remèdes contre les maladies redoutables qui affectent l'humanité. C'est vrai, mais nous sommes persuadés qu'un nombre aussi considérable de gens — et c'est dans la logique économique — cherchent quelque nouveau remède pour les fatigués, les gens qui ont mal aux jambes le soir en rentrant du travail, ou pour quelque autre malaise réel ou imaginaire. Un médicament qui puisse, si possible, être vendu librement en pharmacie, c'est-à-dire être avant tout dépourvu d'effets secondaires, au risque d'être, à la limite, dépourvu d'effet tout court.

III. La recherche, un mot ambigu

Les grandes entreprises pharmaceutiques relèvent qu'elles doivent leur succès à la recherche qu'elles financent, et soulignent la longueur du chemin qui va du laboratoire du chimiste jusqu'au médicament nouveau digne d'être commercialisé. Selon les chiffres de l'industrie, celle-ci consacre, pour chaque franc entrant dans ses caisses, près de 10 centimes pour la recherche.

Il s'agit, il est facile de faire le compte, de montants très considérables, de centaines de millions de francs par an pour Roche. Bien plus que l'ensemble des subventions provenant du Fonds national de la recherche scientifique et des dépenses des cantons universitaires au titre de la recherche universitaire. Mais recherche est un mot beaucoup utilisé, pourtant souvent mal défini. Elle comprend la recherche pure (= élargissement de nos connaissances), la recherche appliquée (= mise au point de nouveaux produits) et le développement, trois concepts que les Américains groupent sous l'abréviation de « R and D ». Employé par référence au domaine universitaire, recherche est quasi synonyme de recherche pure; dans la grande industrie pharmaceutique, les trois types sont pratiqués, mais l'accent — et le gros de la dépense — est mis sur la recherche appliquée et le développement. Cette dichotomie — ici recherche pure, là surtout recherche appliquée et développement — expliquerait le peu d'attrait qu'exerce un poste dans un département de recherche d'une des grandes maisons bâloises auprès de jeunes chercheurs de nos universités. Les firmes pharmaceutiques le savent bien, et diverses formules tendant à resserrer les liens entre l'industrie et l'université, notamment celle de Bâle, sont à l'étude ou en cours de réalisation.

Mot mal défini, disions-nous. Il y a donc difficulté à décider si telle ou telle dépense doit apparaître au chapitre des dépenses de recherche ou de commercialisation. Ainsi (cf. D.P. 36), l'industrie pharmaceutique considère comme recherche l'ensemble des activités précédant la production de masse et la vente, y compris des tests de routine auquel un médicament doit être soumis pour obtenir l'agrément des organismes officiels de contrôle des médicaments.

Le brouillage commercial

Il est la conséquence des impératifs commerciaux dont nous avons déjà parlé. Certaines pratiques commerciales, qui paraissent acceptables pour d'autres produits, ont de quoi surprendre quand il

s'agit de médicaments. Il y a en Suisse plus de 10 000 préparations en vente dans les pharmacies, mais l'hôpital cantonal de Genève — hôpital universitaire — n'en utilise que 600 à 700, ce qui, apparemment, n'empêche personne d'y pratiquer une médecine de qualité.

Cette inflation est surtout le fait des petites et moyennes entreprises pharmaceutiques, au nombre de plus de 80 en Suisse, qui, n'ayant pas de département de recherche ou qu'un département de recherche rudimentaire, parasitent en quelque sorte le marché, notamment en commercialisant des associations médicamenteuses.

En fait, nombre de ces firmes de moindre importance sont contrôlées par les grands. Ainsi, par exemple, Roche contrôle Sauter à 100 %, et Sauter commercialise plusieurs remèdes mineurs, dont... des préparations vitaminées et, depuis quelques mois, un modérateur de l'appétit !

Un certain brouillage commercial n'est cependant pas que l'apanage de petites et moyennes entreprises. Il est évident que la sortie simultanée par Roche et par Burroughs Wellcome d'une association anti-infectieuse identique n'est pas apte à rendre le marché du médicament plus transparent pour le médecin praticien. Qui plus est, huit produits à base de benzodazépines, cela paraît tout de même beaucoup; sur ces huit produits commercialisés au cours des dix dernières années, certains sont des associations, alors que d'autres résultent de modifications de la structure chimique du chlordiazépoxide. Ces modifications en ont quelque peu modifié la puissance, mais sans en altérer les propriétés pharmacologiques fondamentales.

Les contes d'Hoffmann

C'est là qu'intervient la publicité. Une propagande habile présente chacun de ces dérivés comme ayant une action privilégiée : ainsi l'un devient surtout un tranquillisant, un autre un inducteur du sommeil, un troisième un relaxant de la musculature, un quatrième un sédatif pour le jour. Il semble bien que dans ce cas, l'imagination des services de vente joue un rôle plus important que celle du département de recherche.

Voici un second exemple, emprunté à la publicité que fait Roche en faveur de son nouvel agent anti-infectieux. D'après une réclame d'une demi-page paraissant dans un périodique médical romand, ce serait la première fois « qu'une substance non antibiotique possède l'efficacité de ces médicaments sans provoquer leurs effets secondaires principaux », mais le court texte ne fait pas mention des effets secondaires propres aux sulfamidés et à la triméthoprimine, et il faut consulter brochures ou mode d'emploi pour en trouver une description.

Loin de nous de douter que la nouvelle préparation ne soit une contribution à la thérapeutique, ni qu'elle ne représente un net progrès par rapport aux anciens sulfamidés. Elle a des indications précises, mais plus limitées que ce que la machine publicitaire que Roche a mise en action cherche à faire admettre au corps médical.

Idéalement, on aimerait que les indications du nouvel anti-infectieux soient mieux précisées, qu'il soit dit dans quelles affections il est le médicament de choix, dans quelles autres il ne représente qu'une des alternatives thérapeutiques possibles, voire dans quelles maladies il n'est pas indiqué parce que d'autres médicaments, mieux tolérés, sont à disposition.

Peu de membres d'une profession sont davantage choyés, sollicités, que ne le sont les médecins par les maisons pharmaceutiques. Si cette réclame continue d'exister, c'est qu'elle est efficace, qu'elle parvient à influencer de nombreux médecins, quand bien même elle suscite des réserves en raison de son contenu et de son abondance (n'a-t-on pas signalé que dans un seul hôpital suédois les médecins avaient reçu, en un seul jour, 5775 envois publicitaires par la poste !).

L'absence d'un enseignement de faculté préparant les futurs médecins à développer un jugement critique face à cette littérature qui, par la force des choses, cherche autant à persuader qu'à informer, est particulièrement regrettable.

Vers la révision de la législation sur le contrôle des médicaments

Avant que ne soit créé dans notre pays, vers 1900, l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) — auquel les cantons délèguent d'entreprendre les expertises décidant de l'acceptabilité et de la classification des médicaments — les réclames pour les médicaments de la pire sorte s'étaient dans les pages publicitaires de nos quotidiens. L'OICM interdit la réclame publique pour les médicaments vendus sur ordonnance, et peut rejeter un médicament de vente libre s'il y a suspicion que la réclame envisagée pour en vanter les propriétés serait de nature à compromettre la santé publique, attentrait aux bonnes mœurs ou abuserait de la bonne foi. Par ailleurs, la réclame destinée au corps médical n'est soumise à aucun contrôle. Or, depuis le début du siècle, la multiplication des spécialités a été si vertigineuse (en partie en raison des pratiques de commercialisation abusives) qu'il est devenu extrêmement difficile pour un médecin praticien, de se tenir au courant, de conserver une attitude critique.

Une révision de la législation suisse concernant le contrôle des médicaments va s'imposer dans un avenir prochain. Nous y reviendrons. Que le sujet soit actuel, une récente déclaration du conseiller fédéral Tschudi (en réponse à la question s'il ne convenait pas de créer en Suisse les bases constitutionnelles permettant d'édicter une loi fédérale sur les médicaments) le prouve : « Si les cantons parviennent à introduire le contrôle de la fabrication, celui des centres de production, et à délimiter dans tout le pays d'une manière uniforme les modes de vente, une législation fédérale sur les médicaments ne serait pas nécessaire »; si toutefois, continuait M. Tschudi dans une menace à peine voilée, tel n'était pas le cas, il faudra envisager un contrôle renforcé, placé sous l'autorité de la Confédération. Cette révision, qu'elle soit fédérale ou intercantonale, devra s'attaquer, en premier lieu, à la commercialisation abusive que pratiquent les firmes pharmaceutiques, petites et grandes. Nous aimerions déjà suggérer que ce futur règlement prévoie que toute réclame, c'est-à-dire aussi celle destinée exclusivement aux membres des professions médicales et paramédicales, soit à l'avenir soumise obligatoirement au contrôle de l'OICM (ou de l'organisme qui le remplacera).

IV. De prix et de portes closes

En raison des progrès de la pharmacologie, mais aussi pour des impératifs commerciaux, d'anciens remèdes, pourtant efficaces, sont peu à peu remplacés, dans la pratique, par de nouvelles préparations, souvent plus coûteuses. Un exemple, pris chez Roche : le chlordiazépoxide se vend Fr. 3.75 dans les pharmacies pour un emballage de 30 comprimés à 5 milligrammes; le dérivé qui tend à le remplacer, qui a été introduit il y a deux ans et qui résulte d'une modification moléculaire du chlordiazépoxide, se vend Fr. 5.20 par emballage contenant le même nombre de comprimés de 5 mg.

Aussi l'affirmation suivante, lue dans « Trademarks and generic names » (Cahier d'information de l'industrie pharmaceutique suisse de recherche, Bâle, 1967, p. 14) : « L'efficacité de l'industrie pharmaceutique de recherche se traduit aussi dans la diminution de ses prix, à l'encontre des autres branches de l'industrie; on peut en effet démontrer que, durant les vingt-cinq dernières années, le prix de certains médicaments a baissé, alors que l'augmentation de prix d'autres médicaments n'est que faible si on la compare à l'augmentation générale des prix et des services », cette affirmation-là repose sur un argument trompeur.

L'évolution du prix des médicaments en Suisse

Il nous a semblé que celle-ci pouvait être estimée sur la base des dépenses des caisses-maladie, étant donné que les caisses remboursent une partie du

(suite page 4)

Quelle anguille sous Roche ?

(suite des pages 2 et 3)

coût de la plupart des médicaments prescrits au cabinet du médecin. Ces dépenses n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années, à peu près au même rythme que l'ensemble des dépenses médicales, soit dans une mesure qui est hors de proportion avec la diminution du pouvoir d'achat du franc ou l'augmentation de la morbidité. Ainsi, depuis 1965, soit depuis la dernière révision de la LAMA, les caisses reconnues ont dépensé pour les médicaments, par assuré, les montants suivants (entre parenthèses, pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses médico-pharmaceutiques) :

1965	Fr. 28.70 (24,3 %)
1966	Fr. 34.80 (24,5 %)
1967	Fr. 40.30 (24,8 %)
1968	Fr. 45.20 (25,6 %)

Similairement, d'après une étude faite en France, le prix moyen pondéré par spécialité pharmaceutique a, au cours des dernières années, doublé en moyenne tous les huit ans.

L'arbitraire des prix

Les prix pratiqués par l'industrie du médicament ne dépendent que d'une manière lointaine du coût de la production, ne serait-ce que parce que, vraisemblablement, les maisons pharmaceutiques font une pondération entre remèdes très rentables et ceux qui le sont moins. Le prix dépend d'autre part d'impensables comme d'une estimation du temps qui s'écoulera avant qu'un médicament ne soit remplacé par quelque remède concurrent.

Les lois de l'offre et de la demande ne jouent que partiellement — et tardivement — dans l'industrie pharmaceutique. L'une des raisons est à rechercher dans le caractère indirect de la consommation médicamenteuse (combien de médecins se préoccupent du prix des remèdes qu'ils prescrivent ?). Une autre raison qui fausse les mécanismes habituels des prix est que les grandes entreprises se livrent à une concurrence qui porte davantage sur le développement de nouveaux produits que sur les prix.

Ces faits expliquent que dans un pays comme les Etats-Unis, qui ne connaît pas le prix imposé pour les remèdes, le prix d'un médicament donné peut varier du simple au quintuple (c'est le cas, par exemple, pour l'héparine, cf. « Medical Letter » du 18 avril 1969); ou l'importance des variations de prix d'un pays à l'autre. Ainsi, selon Harris (Economics of American Medicine, 1963, p. 92), le Serpasil est dix fois plus coûteux aux Etats-Unis qu'en France, et la prednison quatre fois plus chère au Japon qu'en Angleterre, etc.

Black-out

S'agissant d'une industrie dont l'importance ne saurait être surestimée — ce qu'on devrait pouvoir exiger, c'est une transparence, dans le domaine scientifique aussi bien qu'économique, qui seule permettrait un certain contrôle démocratique, qui restera, par la force des choses, limité. Grande, trop grande est la marge de manœuvre des industriels bâlois.

Entreprise quasi familiale, aux mains d'un petit nombre d'actionnaires, notamment les héritiers de Fritz Hoffmann (cf. D.P., «Essai sur le capitalisme suisse», 1970, pp. 25-30), Roche, la plus prospère, est aussi la plus opaque.

Que fait l'ambassadeur suisse au Brésil ?

On torture au Brésil. La presse a rapporté les faits. Chantal Roussi, citoyenne suisse, dix-neuf ans, étudiante à la faculté de philosophie de l'université fédérale de Bahia, est arrêtée en septembre 1969 pour détention de livres subversifs; la police a

découvert deux fusils de l'armée dans la maison où elle se trouvait; ces livres subversifs sont en vente libre dans les librairies... En avril elle a été condamnée à plusieurs années de réclusion par un tribunal militaire. Sa sœur, Marie-Thérèse, a été arrêtée pour délit d'opinion. Elle n'a pas encore été jugée. On affirme qu'elles n'ont pas été torturées.

Jean-Marc von der Weid, double national, vingt-trois ans, ancien président de l'Union nationale des étudiants, a été arrêté le 2 septembre 1969. Un mois plus tard seulement son père, industriel au Brésil, peut le voir. Il a été torturé; il a le côté gauche complètement paralysé et il est sourd d'une oreille. En décembre il est isolé pendant trois semaines dans une cellule de béton. Son jugement est imminent. La presse nous dit encore : le Conseil fédéral connaissait le sort de nos compatriotes mais ignorait la gravité de leur sort. Il a demandé à notre ambassadeur G. Bucher d'intervenir sans délai.

Ces informations appellent quelques questions. Nos compatriotes sont incarcérés depuis neuf mois. L'un d'entre eux est dans un état grave. Alors que fait notre ambassadeur ? Pourquoi attend-il que nos compatriotes soient à moitié infirmes pour intervenir ? Pourquoi n'informe-t-il pas le Conseil fédéral de la situation exacte au Brésil ? L'ambassadeur Bucher de passage en Suisse et répondant à une interview de la TV a dit simplement à propos de J.-M. von der Weid : « Il est double national, les autorités brésiliennes le considèrent comme un citoyen brésilien. Et d'ailleurs sa famille m'a demandé de ne pas intervenir. » Or le témoignage de la famille von der Weid contredit partiellement cette affirmation.

Certes le règlement diplomatique invite nos ambassadeurs à ne pas s'immiscer dans une procédure judiciaire normale. Mais cette règle n'est plus valable en pays dictatorial. Là ils doivent pouvoir secourir rapidement nos compatriotes en danger, sans attendre leur jugement, toujours hypothétique, et surtout avant que leur intégrité corporelle soit atteinte. On sait bien que dans les pays de dictature le vrai « jugement » intervient avant !

Notre ambassadeur devrait savoir que les représentants d'autres pays n'ont pas hésité à plusieurs reprises, et même de nuit, à forcer les portes de la police pour s'enquérir de compatriotes en danger. Il faut briser à tout prix le mur de silence que la dictature cherche à installer au sujet de ses méthodes de répression.

Dépôt: des pots cassés

M. Celio revient devant le Parlement avec un projet assoupli de dépôt à l'exportation.

Malgré les assouplissements, on est toujours à côté de l'essentiel.

Certes la lutte contre l'inflation apparaît, plus que jamais nécessaire. Le calme provisoire de l'indice des prix est en effet trompeur.

Mais la politique Celio se limite à une restriction de crédits, étendue à l'industrie des exportations qui y échappait lorsqu'on se contentait de resserrer le crédit bancaire.

Mais la restriction des crédits est inapte à elle seule à apporter le remède qui convient. Elle rend l'argent plus rare et plus cher, elle élimine quelques opérations spéculatives, marginales, et provoque, par-là même, un certain assainissement du marché. C'est tout.

En revanche, elle rend plus difficile, au lieu de rendre plus facile, le financement des activités essentielles. Comment faire comprendre qu'il est heureux de stériliser de l'argent en période de pénurie de logements, en période de pauvreté pour les pouvoirs publics qui ne savent où et à qui s'adresser pour construire un collège ou une station d'épuration. On voit mal comment la gauche pourrait se contenter d'une politique aussi courte. Certes le Vorort est « contre », opposé au dépôt à l'exportation. Est-ce une raison suffisante d'être « pour » ?

L'Union syndicale, n'en déplaît, qui demande on le sait que toutes les entreprises versent une somme équivalente à 3 % des salaires, va plus loin dans ses contre-propositions. Mais elle aussi reste à mi-

chemin, par peur d'effaroucher et parle de « geler » les sommes avant qu'elles soient affectées au financement des caisses de pensions.

Pourquoi ne pas aller jusqu'à un plan qui soit à la fois de lutte contre l'inflation et de satisfaction des besoins primordiaux de la population.

Les Damnés

Ce n'est ni une nécessité romanesque, ni une convention de spectacle, qui circonscrit les « Damnés » de Visconti dans l'intervalle de temps qui sépare l'incendie du Reichstag de la « nuit des longs couteaux ». Le cinéaste a compris qu'entre ces deux événements s'est joué le sort du régime hitlérien et qu'après le 30 juin 1934 le vrai visage du fascisme ne pouvait plus être dissimulé. C'est pourquoi là où le critique d'art ou l'amateur de cinéma réservera peut-être son jugement, l'historien peut dire toute son admiration pour une œuvre aussi justement située dans le temps, le ton et l'atmosphère.

Le film n'est pas une histoire. Il ne défend pas une thèse. Ce n'est peut-être pas une œuvre d'art. C'est tout cela et plus encore : un film historique. Pourtant les « Damnés » ne sont pas d'abord un film historique parce que les événements des années 1933-1934 constitueraient l'essentiel du récit et les hommes de cette époque les personnages du drame dans le genre des chroniques comme « Le jour le plus long ». On pourrait même au contraire reprocher à Visconti d'avoir quelquefois péché par allusion, en négligeant d'informer plus clairement — ou de raviver l'information — du public sur les premiers mois du régime nazi.

28 février 1933. Le Reichstag brûle. Suscité par les nazis l'événement est aussitôt exploité politiquement contre les communistes. Le parti national-socialiste paie ses dettes. Les grands intérêts privés, l'élite intellectuelle, sociale, militaire, qui ont tant fait pour aider Hitler à parvenir au pouvoir peuvent respirer : le spectre de la révolution rouge a cessé de hanter leurs nuits. Mais un autre spectre ne va pas tarder à tenir en éveil les apprentis sorciers : la grande soif de vengeance et de jouissance des masses petites bourgeoises, des chômeurs, des marginaux, embrigadées dans la S.A. Après avoir mangé du communisme les centaines de milliers d'hommes de Roehm réclament maintenant, sous le nom de seconde révolution, de pouvoir casser du capitalisme. Les bas-fonds alliés à tous les laissés pour compte et aux millions de petites victimes de la grande dépression vont-ils faire du nazisme un mouvement vraiment révolutionnaire sur le plan social et plonger l'Allemagne dans le chaos économique sous prétexte de la sauver du bolchévisme ?

La nuit des longs couteaux apportera la réponse. Contre l'aspiration sourdement révolutionnaire de la S.A., la Reichswehr, les nouveaux dirigeants de l'Etat, les grands intérêts privés sauront faire taire leur rivalité. Longtemps la signification de cette nuit où Hitler se décida pour l'ordre social contre la révolution (ou du moins le désordre) est demeurée obscure; n'a-t-on pas cru alors que l'Allemagne venait d'échapper à un coup d'Etat de la pègre ? N'a-t-on pas longtemps espéré que le triomphe de l'institution annonçait à terme l'assagissement du nazisme ? Que le national-socialisme s'épurant lui-même avec l'aide des anciens pouvoirs allait enfin devenir le régime respectable d'un pays bourgeois ? « Les Damnés » tirent de cette nuit une autre leçon, ou du moins ils indiquent ce que l'histoire aujourd'hui peut dire du massacre des dirigeants S.A. Ce n'est pas l'armée, ni les élites traditionnelles de l'Allemagne qui sortent vainqueurs de l'affrontement; mais, à terme, la SS, élite pervertie et liée à un certain nombre de grands capitaines de l'industrie et de la banque. Plus clairement qu'aucune autre œuvre, fût-ce les pièces de Brecht, le film de Visconti tire la leçon du nazisme. Car cette famille d'industriels qui se décompose atrocement sous nos yeux, c'est l'ancienne bourgeoisie allemande tout entière qui après avoir sacrifié au nazisme son pouvoir politique pour assurer sa domination sociale est maintenant détruite par les hommes qu'elle avait cru pouvoir appeler à son service.